

Tarifs applicables au 01 09 2021

	Usager résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France		Usager ne résidant pas sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France	
	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte
	Droits d'inscription Danse, Jardin et Eveil Musical	41	55	90
Droits d'inscription Autres disciplines (comprenant la cotisation obligatoire à la S.A.E.M.*)	46	60	95	115
Jardin Musical Eveil Musical Formation Musicale	39	43	89	97
Formation Musicale Chanteurs + Chant	64	71	128	139
Instrument seul	49	54	96	105
F.M. + Instrument	61	68	113	124
Piano/Guitare	61	68	113	124
Piano/Guitare + F.M.	66	72	121	131
Chant	49	52	96	105
Danse	66	72	124	135
Danse Etudes	66	-	124	-
Pratiques collectives	Offert aux élèves du Conservatoire	Offert aux élèves du Conservatoire	Offert aux élèves du Conservatoire	Offert aux élèves du Conservatoire
2ème instrument et suivants	-80%	-	-80%	-
Location d'instrument	43	45	89	97

* Société des Editeurs et Auteurs de Musique: organisme de gestion collective des droits d'utilisation de photocopies.

Chaque élève accède gratuitement aux concerts du Festival international Théodore Gouvy de Hombourg-Haut et de Forbach Action Culturelle.

Les élèves membres des Harmonies municipales de Diebling et de Forbach bénéficient automatiquement du tarif "Usager résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Les étudiants bénéficient du tarif " Enfant " jusqu'à 25 ans, sous réserve de la présentation d'une carte d'étudiant valable pour l'année scolaire en cours.

IMPORTANT:

Tout élève n'ayant pas réglé les frais de scolarité correspondants à l'année scolaire précédente, ne sera plus admis dans l'établissement.

Tout élève inscrit après les vacances de Toussaint sera redevable de l'intégralité des droits pour la totalité de l'année scolaire.

La délivrance à l'administration du Conservatoire d'un justificatif de domicile du responsable légal de l'élève ou de l'élève s'il est majeur (justificatif de paiement d'une taxe d'habitation, copie de factures EDF/GDF, eau), d'une attestation responsabilité civile ainsi que d'un certificat médical autorisant la pratique de la Danse le cas échéant, est obligatoire à chaque début d'année scolaire.

En l'absence de l'intégralité de ces documents à la date d'établissement de la 1ère facture, le tarif « Résidence hors C.A. Adulte » sera automatiquement appliqué pour la totalité de l'année scolaire.

Réductions familles nombreuses :

1er enfant : tarif plein;

2ème enfant: 20% de réduction;

3ème enfant: 30 % de réduction;

4ème enfant et chacun des enfants suivants: 35 % de réduction.

Conditions particulières:

L'accès au deuxième instrument est facturé avec 80% de réduction.

Les différentes réductions sont cumulables.

Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2014 et du 1er juillet 2021. Il peuvent être révisés chaque année.